Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00251

Arrêté n° 5564-2026/ARR du 19 octobre 2026

Modifiant l'arrêté modifié n°483-2022/ARR/DERES du 2 avril 2022 relatif à l' organisation interne des services de la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 483-2022/ARR/DERES du 2 avril 2022 relatif à l'organisation interne des services de la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud ;

Vu avis du comité technique paritaire en date du 2 septembre 2026 ;

Vu le rapport n° 178014-2026/2-ACTS/DAJI du 12 octobre 2026,

ARRÊTE

Article 1 : A L'article 1 de l'arrêté modifié n° 483-2022/ARR/DERES du 2 avril 2022 susvisé, les mots : « *service de de la proximité éducative* » sont remplacés par les mots : « *service éducatif de proximité* ».

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Mme la commissaire déléguée de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La Présidente

SONIA BACKES